

**Association de l'industrie de la fonte de fromage de l' UE  
Association of the processed cheese industry in the EU  
Vereinigung der Schmelzkäseindustrie in der EU**



**2005 /2006**

**RAPPORT ANNUEL**

**ANNUAL REPORT**

**JAHRESBERICHT**

**2005 / 2006**



ASSIFONTE

Godesberger Allee 157

D – 53175 Bonn

Tel: (++)49 0) 228 95969-21

Fax: (++)49 0) 228 371535

E-Mail: [hetzner@milchindustrie.de](mailto:hetzner@milchindustrie.de)

E-Mail: [bindseil@milchindustrie.de](mailto:bindseil@milchindustrie.de)

Internet: [www.assifonte.eu](http://www.assifonte.eu)

Février 2007

# ASSIFONTE

**Association de l'industrie de la fonte de fromage de l' UE**

**Association of the processed cheese industry in the EU**

**Vereinigung der Schmelzkäseindustrie in der EU**



**RAPPORT ANNUEL 2005 / 2006**

**ANNUAL REPORT 2005 / 2006**

**JAHRESBERICHT 2005 / 2006**



ASSIFONTE  
Godesberger Allee 157  
D – 53175 Bonn  
Tel: (++49 0) 228 95969-21  
Fax: (++49 0) 228 371535  
E-Mail: [hetzner@milchindustrie.de](mailto:hetzner@milchindustrie.de)  
E-Mail: [bindseil@milchindustrie.de](mailto:bindseil@milchindustrie.de)  
<http://www.assifonte.eu>

Février 2007

**SOMMAIRE**

	Page
Le mot du Président .....	6
<b>1 Développement de l'économie mondiale .....</b>	<b>7</b>
▪ Légère amélioration attendue .....	7
▪ La convergence, une condition préalable pour l'adhésion à l'Euro .....	7
▪ Un Euro fort domine le marché mondial .....	10
<b>2 Le marché commun.....</b>	<b>10</b>
▪ Transposition de la réforme agraire .....	10
▪ Prochaine étape de réforme en vue .....	10
<b>3 Union Européenne.....</b>	<b>11</b>
▪ L'Union Européenne s'agrandit .....	11
▪ Echec des négociations au sein de l'OMC .....	11
▪ Nouveaux accents dans la répartition des dépenses .....	12
▪ Les nouveaux membres stimulent la production de fromage fondu.....	13
▪ Production de fromage toujours en augmentation .....	14
<b>4 Législation européenne .....</b>	<b>15</b>
▪ Règlement « Claims » (allégations nutritionnelles et de santé) .....	15
▪ Enrichissement des produits laitiers en minéraux et vitamines.....	16
<b>5 Travaux au sein de la Fédération Internationale du Lait.....</b>	<b>16</b>
▪ Norme pour fromage fondu Codex Alimentarius.....	16
<b>6 Activités principales d'ASSIFONTE .....</b>	<b>17</b>
▪ Guide de bonnes pratiques pour la fabrication de fromages fondus.....	17
▪ ASSIFONTE sur Internet – <a href="http://www.assifonte.eu">www.assifonte.eu</a> .....	17
▪ Comité Directeur.....	17
▪ Assemblée Générale .....	17
▪ Comité Consultatif Lait.....	18
▪ European Dairy Association .....	18
Le mot de la fin .....	19

## Le mot du Président

Les attentes quant aux résultats des nouvelles négociations démarrées en 2004 au sein de l'OMC étaient grandes et la déception d'autant plus forte, puisque les objectifs n'ont pas été atteints. On peut longuement discuter sur le pourquoi du comment et les responsabilités dans ce contexte. Au sein de l'Union Européenne il nous faut en premier lieu accepter ce fait. Mais la question est de savoir « comment cela va-t-il continuer » ?

D'une part, l'Union Européenne devrait avoir un fort intérêt à ce que les négociations reprennent rapidement, puisqu'elle est - via une vaste réforme agricole - non seulement allée largement au devant des demandes de ses partenaires au sein des négociations, mais elle a également engagé des réformes profondes du marché agricole, ce qui n'a pas toujours été bien compris par les agriculteurs. Des pertes de revenus ont dû être acceptées et la dépendance souvent critiquée du régime des aides européennes a plutôt augmentée que diminuée en raison des paiements compensatoires. Et là, il faut également se poser la question de savoir combien de temps le contribuable sera prêt à financer ce système, surtout à du moment où la raison du paiement des aides n'est plus explicable. Il faut d'un autre côté admettre que les négociateurs de l'UE ont bien fait de ne pas accepter toutes les conditions des partenaires, sans mesures en contrepartie de la part des partenaires. Il est urgent de prendre un nouveau départ si le monde ne veut pas s'embourber dans des plaintes mutuelles devant l'Organisation Mondiale du Commerce ou d'innombrables accords bilatéraux menant à la confusion.

C'est pourquoi, la nouvelle récente annonçant la reprise des négociations nous laisse voir le futur avec optimisme. Il faut cependant attendre de voir les conditions qui seront formulées. Une chose est sûre : on ne peut en aucun cas accepter un bradage de l'Union Européenne.

Il est probable que les institutions européennes continueront fermement leur démarche de libéralisation du marché agricole et laitier. Un retour en arrière n'est plus possible, l'allure pourrait peut-être être réduite, afin de permettre à ceux qui sont concernés de s'adapter à la nouvelle situation et d'atténuer les conséquences sociales quelques fois difficiles.

Mis à part cela, après le gigantesque élargissement de l'Union, les institutions européennes doivent veiller à ce que l'on fasse bon ménage au sein de l'Union. Beaucoup de mesures législatives ont été lancées, adoptées ou attendent qu'un consensus soit trouvé. En attendant, des interprétations très diverses entraînent des distorsions de la concurrence d'importance diverse. Là aussi, l'Union doit prendre ses responsabilités. Avec maintenant 27 Etats membres, le fait d'adhérer aux idées de l'Union Européenne est mis en danger à chaque fois que des injustices apparaissent, bien que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.



Alain Cougoulic  
Président

## 1 DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE MONDIALE

### Légère amélioration attendue

Il semble que L'Union Européenne (15) ait réalisé en 2005 sa plus faible croissance depuis sa création. Dans les pays raliés à l'euro, la croissance n'est que de 1,4 pourcent. Les trois autres pays, non encore membres de la « zone euro » se situe en moyenne au dessus de ce taux de croissance, mais ne pourront que très légèrement améliorer cette moyenne. Ce sont précisément les grandes puissances économiques telle que l'Allemagne (+1,0 %), la France (+1,2 %), mais aussi l'Italie (+0,1%) qui contribue fortement à cette contre-performance. Une chose est certaine : les nouveaux Etats membres profitent de l'élargissement; leur taux de croissance se situe nettement au dessus de la moyenne de « l'ancienne » UE, les pays baltes se situant en pointe de cette évolution.

En raison de cette faible croissance, pas de nouvelles impulsions non plus pour le marché du travail, au contraire : en 2005, environ 8,6 pourcent de la population active était sans travail. Pour la première fois dans l'histoire européenne, c'est l'Allemagne qui est en tête du taux de chômage avec 11,3 pourcent, alors que l'Irlande, mais aussi les Pays Bas sont dans une situation

plutôt confortable avec 4,3 respectivement 4,7 pourcent.

Contrairement au bon développement économique dans les nouveaux Etats membres, le taux de chômage y est toujours relativement élevé, avec en tête la Pologne (17,7 pourcent), suivi de la Slovaquie (16,3 pourcent). Malgré ce tableau sombre, il faut cependant noter que les résultats se sont améliorés par rapport à l'année précédente.

Pour les années à venir, on s'attend à une évolution un peu plus positive. La croissance économique prévue pour l'année 2006 devrait se situer autour de 2,2 pourcent. En 2007, le chiffre devrait se situer un peu en dessous, il semble cependant qu'un peu d'optimisme soit permis. La situation sur le marché du travail devrait s'améliorer en conséquence. 8 pourcent sont pronostiqué pour 2006 et seulement 7,6 pourcent en 2007. Si le développement économique continue de la même manière sur sa lancée positive dans les pays qui viennent de rejoindre l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion que sont la Bulgarie et la Roumanie, alors la situation sur le marché du travail devrait continuer à s'améliorer.

### La convergence, une condition préalable pour l'adhésion à l'Euro

La convergence - à long terme - de la croissance économique, du taux d'inflation, du solde budgétaire et du développement de l'endettement est une condition préalable pour que de nouveaux Etats membres puissent adhérer à la « zone euro ». Il faut évidemment également qu'ils en expriment le désir. Bien que leurs critères de convergences permettraient depuis longtemps une adhésion à l'euro, le Danemark, la Grande Bretagne et la Suède redoutent encore et toujours de perdre leur indépendance monétaire qu'ils associent à une indépendance nationale. Les nouveaux Etats

membres n'ont pas ce genre de craintes. Au contraire, l'ambition d'adhérer au plus vite à la « zone euro » y est très développée.

Un certain nombre de ces pays satisfait déjà aux critères demandés, mais il s'agit de voir si cette tendance deviendra une évolution stable à moyen terme.

C'est l'attitude des « grands anciens » au sein de l'Union qui est déterminante pour la confiance dans l'euro. Dans ce contexte, c'est surtout l'Allemagne, mais aussi l'Italie, la Grèce et le Portugal, qui ont dépassé leur budget bien plus que la moyenne, qu'il faut « rappeler à l'ordre ». Si cette politique venait à faire école, cela pourrait mettre en danger la discipline monétaire souhaitée par les fondateurs.

### Données économiques de l'U.E. et des pays OCDE sélectionnés

	Croissance de l'économie (PIB)				Chômeurs			
	(% année préc.)				(% personnes actives)			
	2004	2005	2006	2007P	2004	2005	2006	2007P
Belgique	2,4	1,5	2,3	2,0	8,4	8,4	8,2	8,0
Allemagne	1,6	1,0	1,6	0,4	10,6	11,3	11,3	11,3
Finlande	3,3	3,3	3,6	2,8	8,8	8,4	8,0	7,5
France	2,1	1,2	2,1	1,7	10,0	9,9	9,2	8,7
Grèce	4,2	3,7	3,5	3,1	10,5	9,9	9,7	9,6
Irlande	4,9	4,7	5,2	5,0	4,5	4,3	4,3	4,1
Italie	1,0	0,1	1,4	1,2	8,0	7,7	7,5	7,2
Pays-Bas	1,4	1,5	2,7	2,4	4,6	4,7	4,5	4,1
Autriche	2,0	1,8	2,4	2,0	4,8	5,2	5,0	5,1
Portugal	1,0	0,4	1,0	1,2	6,7	7,6	7,8	7,7
Espagne	3,1	3,4	3,2	2,8	11,0	9,0	8,3	8,0
<b>Euroland</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>8,9</b>	<b>8,6</b>	<b>8,0</b>	<b>7,6</b>
Danemark	2,4	3,1	2,2	2,0	6,4	5,7	5,1	4,8
Royaume-Uni	3,2	1,9	2,6	2,4	4,8	4,8	5,3	5,4
Suède	3,6	2,7	3,5	2,7	5,5	5,8	5,5	5,2
Pologne	5,3	3,2	n.v.	n.v.	19,0	17,7	n.v.	n.v.
Hongrie	5,2	4,1			6,1	7,2		
Rép. Tchèque	4,7	6,0			8,3	7,9		
Slovaquie	5,4	6,1			18,0	16,3		
Slovénie	4,2	3,9			6,3	6,5		
Estonie	7,8	9,8			9,7	7,9		
Lettonie	8,5	10,2			10,4	8,9		
Lituanie	7,0	7,5			11,4	8,3		
Malta	-0,5	2,5			7,3	7,3		
Chypre	3,9	3,8			4,7	5,3		
Bulgarie	5,6	5,5			13,7	12,0		
Roumanie	8,4	4,1			7,6	7,7		
Turquie	8,9	7,4			10,3	10,3		
Suisse	2,1	1,9	2,5	2,0	3,9	3,8	3,3	3,0
Norvège	3,1	2,3	2,8	2,3	3,9	3,5	2,9	2,6
Etats Unis	4,2	3,2	3,1	2,3	5,5	5,1	4,7	4,8

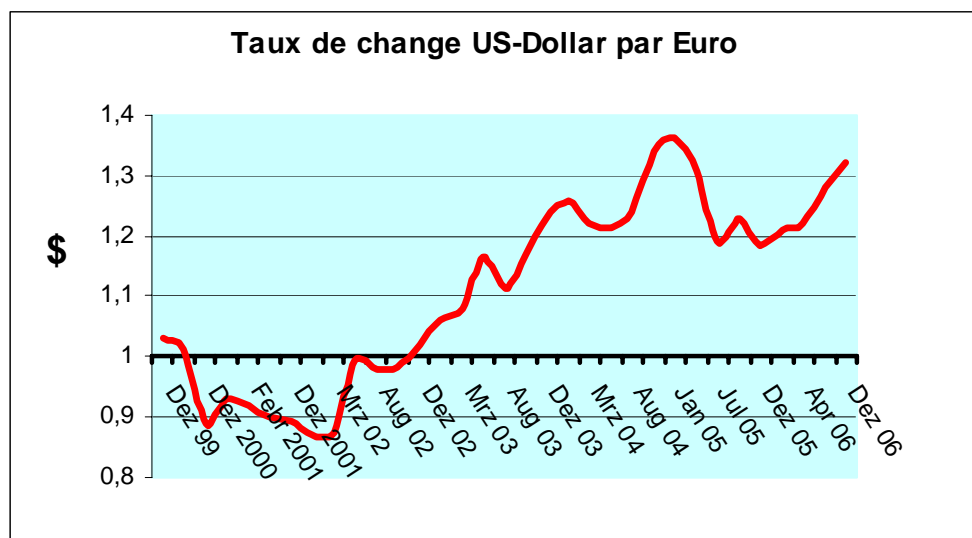
2006 = chiffres provisoires / 2007 = Estimation –

Source: Research Büro und Destatis

## Situation des critères de convergence

	Taux d'inflation (% année précéd.)				Solde de budget % de P.I.B.				Dette % de P.I.B.			
	2004	2005	2006	2007P	2004	2005	2006	2007P	2004	2005	2006	2007P
<b>Valeur de référence</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>			<b>-3,0</b>				<b>60,0</b>			
<b>Belgique</b>	1,9	2,5	2,3	1,9	0,1	0,0	0,0	-0,4	94,3	95,2	89,8	n.v.
<b>Allemagne</b>	1,8	1,9	1,9	2,3	-3,7	-3,3	-3,1	-2,5	66,0	67,0	n.v.	n.v.
<b>Finlande</b>	0,2	0,8	1,4	1,5	1,9	2,6	2,8	2,6	45,1	41,1	38,6	36,7
<b>France</b>	2,3	1,9	2,0	1,5	-3,6	-2,9	-2,8	-2,6	65,1	66,6	67,5	68,0
<b>Grèce</b>	3,0	3,5	3,3	3,2	-6,1	-4,5	-2,9	-3,2	102,6	102,3	n.v.	n.v.
<b>Irlande</b>	2,3	2,2	2,6	2,5	1,3	1,0	-0,1	-0,2	32,0	32,1	n.v.	n.v.
<b>Italie</b>	2,3	2,2	2,2	2,2	-3,2	-4,1	-4,0	-3,3	106,2	n.v.	n.v.	n.v.
<b>Pays Bas</b>	1,4	1,5	1,6	1,6	-2,3	-0,3	-0,7	-0,3	52,5	52,2	51,5	50,7
<b>Autriche</b>	2,0	2,1	1,8	1,7	-1,3	-1,5	-1,9	-1,5	63,9	63,6	n.v.	n.v.
<b>Portugal</b>	2,5	2,1	2,8	2,4	-2,9	-6,0	-4,8	-4,4	60,0	59,5	n.v.	n.v.
<b>Espagne</b>	3,1	3,4	3,8	3,0	-0,3	1,1	0,9	0,6	50,0	47,2	n.v.	n.v.
<b>Pays d'Euro</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,0</b>	<b>70,0</b>	<b>71,2</b>	<b>70,8</b>	<b>70,9</b>
<b>Danemark</b>	0,9	1,7	2,0	2,0	2,9	4,9	4,0	3,5	45,0	43,2	41,3	39,0
<b>Royaume Uni</b>	1,3	2,0	2,2	1,9	-3,0	-3,2	-3,0	-2,4	40,0	41,0	n.v.	n.v.
<b>Suède</b>	0,9	0,8	1,2	1,8	1,4	2,9	2,3	2,0	52,0	51,0	50,8	49,9
<b>Pologne</b>	3,6	2,2	n.v.	n.v.	-3,2	-2,5	n.v.	n.v.	41,9	42,5	n.v.	n.v.
<b>Hongrie</b>	6,8	3,5			-5,4	-6,1			57,0	58,4		
<b>Rép. Tchèque</b>	2,6	1,6			-2,9	-2,6			30,0	30,6		
<b>Slovaquie</b>	7,4	2,8			-3,0	-2,9			41,6	34,5		
<b>Slovénie</b>	3,7	2,5			-2,3	-1,8			29,5	29,1		
<b>Estonie</b>	3,0	4,1			1,5	1,6			5,4	4,8		
<b>Lettonie</b>	6,2	6,9			-0,9	-0,2			14,6	11,9		
<b>Lituanie</b>	-1,1	2,7			-1,5	-0,5			19,5	18,7		
<b>Malte</b>	2,7	2,5			-5,1	-3,3			76,2	74,7		
<b>Chypre</b>	1,9	2,0			-4,1	-2,4			71,7	70,3		
<b>Bulgarie</b>	6,1	5,0			1,3	n.v.			38,8	n.v.		
<b>Romanie</b>	11,9	9,1			-1,4	n.v.			18,5	n.v.		
<b>Turquie</b>	10,0	8,1			-3,9	n.v.			80,1	n.v.		

2006 chiffres provisoires / 2007 estimation; Source: DB Research Büro und Destatis



## Un Euro fort domine le marché mondial

Depuis le début 2003, l'euro s'est nettement renforcé par rapport au dollar américain. Un taux de change record a été enregistré en octobre 2004 où 1 euro équivalait 1,36 US dollars. Bien que la confiance en l'euro ait une influence positive sur la politique européenne d'intégration, ce taux de change ne favorise pas les exportations.

En 2005, c'est apparemment la forte demande générale de produits provenant de l'UE qui a développé une telle

énergie que l'augmentation du cours de l'euro a finalement également été acceptée par les acteurs en dehors de l'Union. Mais il s'est avéré fin 2005/début 2006 que cette évolution laisse des traces. Les exportations de fromage fondu vers des pays tiers ont de plus diminués en raison de la nouvelle politique de réduction des subventions pour les exportations vers des pays tiers, ce qui fait deux facteurs négatifs pour le développement des exportations.

## 2 LE MARCHÉ COMMUN

### Transposition de la réforme agraire

La réforme de la politique laitière continue et les mesures commencent à montrer leur effet. En 2005, la deuxième étape de réduction du prix du beurre de sept pourcent et du prix de la poudre de lait écrémé de cinq pourcent était à l'ordre du jour. En même temps, la garantie d'achat public de beurre a été réduite de 10.000 t à 60.000 tonnes. Pour la poudre de lait écrémé, la dernière adaptation aura lieu en 2006, alors que pour le beurre elle est prévue pour 2007. La réduction des aides et des restitutions à l'exportation va de pair avec ces adaptations. Les stocks d'intervention en-

core existants ont été vendus au commerce, en partie avec une obligation de transformation. Par là, l'administration européenne intervient de façon non négligeable dans le développement des prix externes et internes.

Pour leur manque à gagner, les producteurs de lait reçoivent une compensation partielle sous forme de prime qui est maintenant indépendante de la production de lait même. Cette forme d'aide correspond aux règles de l'OMC et est donc éligible à la Green-Box.

### Prochaine étape de réforme en vue

La Commission Européenne prépare dès à présent les acteurs de l'agriculture et de l'économie laitière à de nouvelles étapes de réforme à venir. L'agenda 2000 y compris la « Mid-Term-Review » seront sur la sellette pour en déterminer la compatibilité. Il faut s'attendre à des change-

ments/adaptations. De nouvelles propositions sont attendues pour 2008, concernant en particulier le maintien du règlement de la quantité de lait. Ce règlement en vigueur depuis 1984 sera mise en discussion et la question du « comment » sera à débattre.

### 3 UNION EUROPEENNE

#### L'Union Européenne s'agrandit

Après un énorme agrandissement en 2004 où dix nouveaux États membres ont rejoint l'Union Européenne, c'était au tour de la Bulgarie et de la Roumanie au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il semble encore trop tôt pour rejoindre la « zone euro », cependant la participation au système monétaire européen a déjà été décidée. Avec la Roumanie, c'est un grand pays avec un marché important et des débouchés potentiels intéressants qui devient membre de l'Union Européenne. En raison du pouvoir d'achat encore relativement faible, les ventes et la consommation sont encore relativement faibles actuellement. Avec l'adhésion à l'UE on s'attend à des im-



pulsions importantes en terme de croissance. En préparation de cette adhésion, les producteurs de fromage fondu ont déjà pris pied dans cette région. Cependant, une augmentation des ventes devrait être possible dans cette région.

De nouveaux candidats à l'adhésion sont déjà devant la porte. Ainsi, la Turquie mais aussi la Croatie se montre très intéressées de venir rejoindre l'Union. Cependant, les différences économiques et politiques semblent encore trop importantes, rendant ainsi une adhésion à court terme très peu réaliste. Les négociations sont néanmoins en cours, aussi pour garantir une meilleure stabilité dans chacune des régions.

#### Echec des négociations au sein de l'OMC

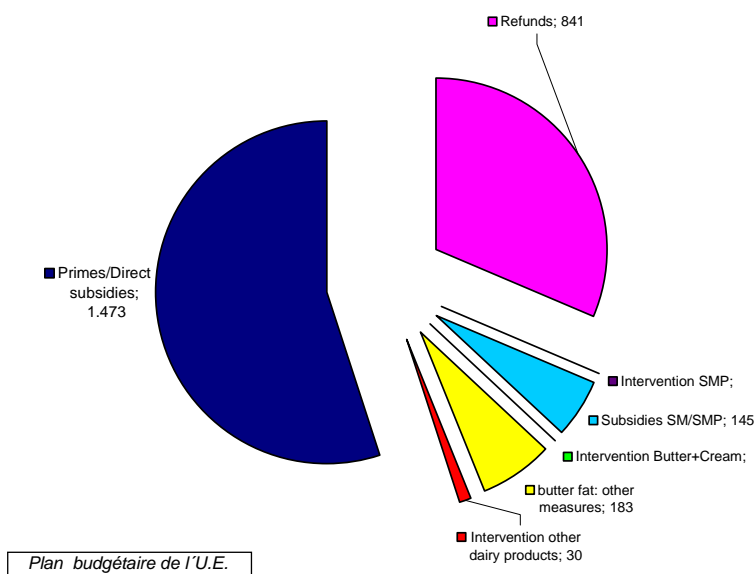
Le dernier « round » de négociations mondiales visant à réduire les droits de douane et d'autres obstacles aux échanges s'était terminé en 1995 en Uruguay. La nouvelle administration de l'OMC est maintenant chargée de superviser la mise en pratique des décisions prises. En 2000 prenait fin la période transitoire, pendant laquelle les restitutions à l'exportation de l'UE étaient réduites et des contingents à l'importation supplémentaires étaient ouverts. En même il avait été décidé à l'époque de démarrer de nouvelles négociations tout de suite après l'écoulement de cette période transitoire, avec l'objectif de réduire encore davantage les obstacles au commerce. La réforme agricole de l'UE actuellement en cours est une conséquence de cet objectif. Les mesures prises par



l'UE ont bien été reconnues par les partenaires au sein de l'OMC, mais elles ont été jugées comme étant insuffisantes quant à leurs effets. Les grands partenaires au sein de ces négociations ne sont pas montrés très complaisants non plus de leur côté. Les pays négociateurs se sont donc quittés mi 2006 sans parvenir à un consensus. Il faut peut-être se poser la question de savoir si la réforme agricole n'a pas été entreprise trop tôt.

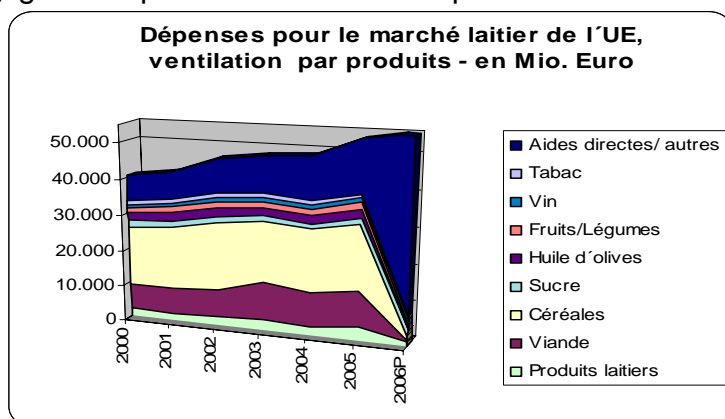
Entre temps, les signes se multiplient indiquant que les négociations pourraient reprendre en mars 2007. Etant donné que la Commission Européenne ne dispose pas d'un mandat de négociation élargi, il faut attendre de voir sur quelles bases ces négociations reprendront et pourront éventuellement aboutir.

Dépenses pour le marché laitier, ventilation par utilisation 2006  
(in Mio. Euro)



### Nouveaux accents dans les répartitions des dépenses pour la régulation du marché

L'objectif de la réforme agricole actuellement en cours est non seulement le retrait des pouvoirs publics de la régulation du marché. Il est prévu en même temps de réduire les coûts pour le marché agricole. La compétitivité des pays tiers en dehors de l'UE s'améliore, entraînant une baisse des prix qui à son tour entraîne des pertes de revenus pour les producteurs, non négligeables pour certains. La compensation sous forme



de prime pour laquelle la Commission de UE a opté n'est plus liée directement à la quantité produite. Les dépenses pour la régulation du marché laitier ont été réduites - selon les premières estimations de l'administration européenne - à 860 mio d'euros en 2006, ceci étant une conséquence de la réduction des

aides, des restitutions et d'autres mesures d'intervention, les restitutions représentant la plus grande partie. Par rapport à cela, la compensation des revenus s'élevait à un maximum d'environ 3,5 centimes par kilo pour la même année, ce qui représente presque 4 milliards d'euro dans le budget agricole côté débit. En tout cas, les coûts pour le marché laitier sont environ trois fois plus élevé qu'il y a cinq ans. Les aides directes sont introduites au fur et à mesure dans les nouveaux Etats membres. L'UE des 10 ne profite donc pas pleinement de ce transfert de revenus.

### Production du fromage fondu en t

Countries	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Austria	18.017	20.900	23.990	29.385	31.659	33.214
Belgium	55.407	44.421	42.100	42.300	44.300	46.300
Denmark *)	20.060	21.000	20.500	20.500	20.000	22.000
Finland	15.579	18.597	19.613	19.600	17.000	17.257
France	138.655	135.299	132.276	125.872	129.133	123.570
Germany	170.676	175.369	177.484	167.330	175.200	177.100
Ireland	11.000	11.000	11.000	12.000	12.000	12.000
Italy	20.200	20.300	20.000	20.150	25.000	23.000
Netherlands	16.820	17.800	17.000	16.000	15.927	14.225
Spain	37.000	36.100	36.000	37.000	36.500	36.900
Sweden	7.565	6.000	7.314	7.406	6.870	6.870
United Kingdom	34.349	33.477	36.377	36.000	36.997	37.000
Czech Rep.				19.900	19.913	19.913
Estonia				2.000		
Hungary			12.900	10.000		
Poland				59.000	59.000	63.300
Slovakia			11.700	12.300		
<b>Total</b>	<b>545.328</b>	<b>540.263</b>	<b>568.254</b>	<b>636.743</b>	<b>629.499</b>	<b>632.649</b>

### Les nouveaux membres stimulent la production de fromage fondu

La production de fromage fondu au sein de l'Union des 15 a atteint environ 550.000 t par an. Presque 100.000 t de plus viennent maintenant s'y ajouter en provenance des nouveaux Etats membres. Il convient de noter que certains producteurs situés dans l'UE des 15 ont étendu leur production aux nouveaux Etats membres.

L'élargissement de l'UE a eu un impact important sur la production, les importations et la consommation. En raison de l'adhésion des nouveaux Etats membres, les exportations vers ces pays, jusqu'alors considérées comme des mouvements vers des pays tiers, sont maintenant inclus dans le mouvement de marchandises au sein du marché commun. Cela explique la baisse des exportations vers les pays tiers qui atteint 85.000 t en 2005 (traditionnellement situés autour de 90.000 / 100.000 t).

La consommation de fromage fondu a par contre augmentée, car la consommation par tête est beaucoup plus importante dans certains nouveaux pays, notamment la Tchéquie par exemple, que dans l'ancienne UE.

Traditionnellement les importations de fromage fondu dans l'UE ne sont pas très importantes. Ces marchandises sont habituellement commercialisées au sein de l'UE (flux intra-communautaire). Ceci montre que les entreprises se mettent d'accord pour se répartir la production des différentes sortes de fromage fondu.

Les exportations de fromage fondu vers des pays tiers se sont vues diminuées en 2005 d'environ 90.000 t à 87.000 t. Il y a plusieurs raisons pour cette chute:

L'élargissement de l'UE a fait que ce qui était des exportations vers des pays tiers jusqu'à lors est devenu flux de marchandise au sein du marché commun. Un certain nombre d'entreprises ont déplacé des capacités de production en dehors de l'UE et approvisionnent maintenant l'UE depuis ces pays.

Dans ce contexte, il convient de noter que cette diminution touche principalement l'Union des 15, les nouveaux Etats membres ayant pu nettement augmenter leur exportations vers les pays tiers.

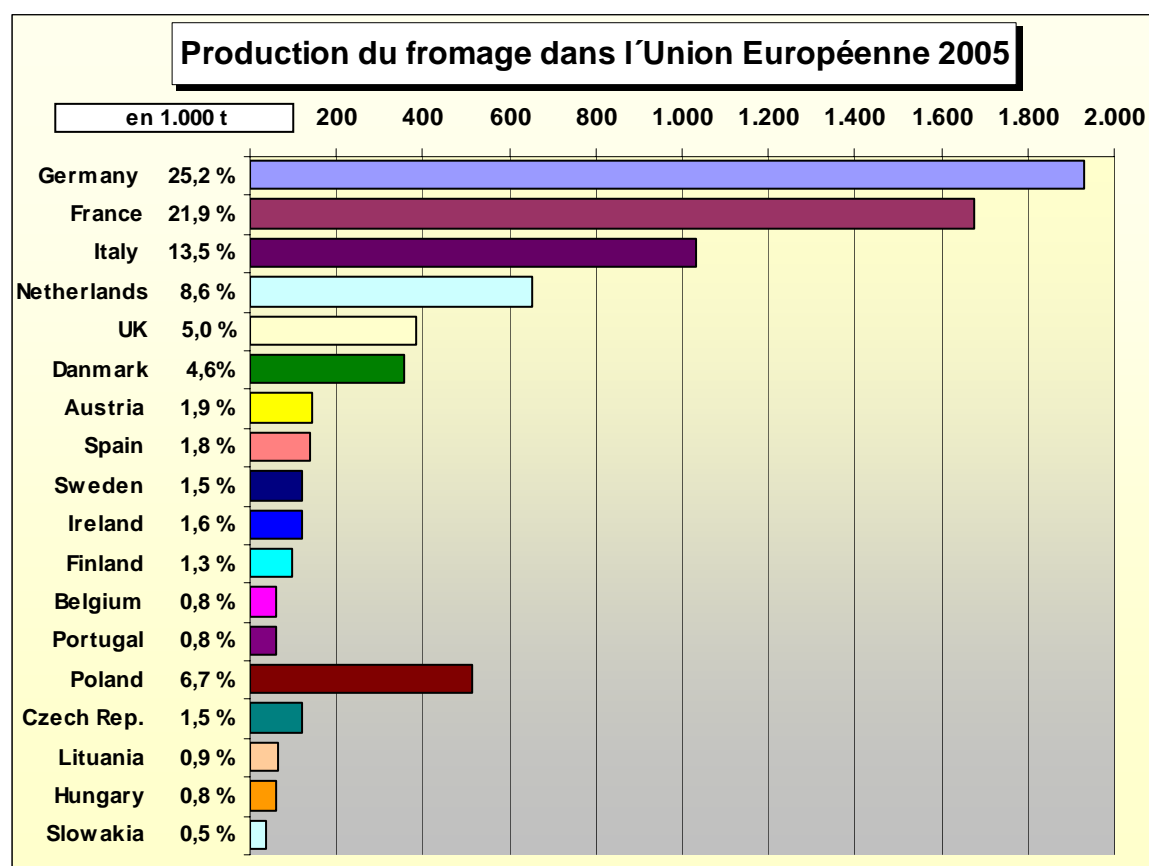
### EU Processed Cheese Balance Sheet

000 t	2002	2003	2004	2004	2004	2005
	EU 15	EU 15	EU 15	EU 10	EU 25	EU 25
Production	544	533	538	113	650	655
Imports	4	4	.	.	4	3
Exports	100	91	.	.	90	85
Consumption	448	446	450	114	564	573
- kg / head	1.2	1.2	1.2	1.5	1.2	1.2

### Production de fromage toujours en augmentation

On note toujours une tendance positive dans le domaine de la production de fromage et de fromage fondu dans les divers Etats membres, le fromage étant toujours considéré comme le produit de croissance numéro 1 dans l'UE. Les plus grands producteurs de fromage sont l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays Bas. En Pologne la production a également un niveau non négligeable.

La consommation par tête dans les Etats membres fait apparaître que des potentiels de croissance considérables existent également au sein de l'UE. Le fait de commercialiser de plus en plus le fromage fondu sous forme de spécialités ouvrira certainement de nouveaux débouchés.



### Marché du fromage EU-27, 2004 - 2013 (en 1 000 t)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Production (1)</b>	<b>8.474</b>	<b>8.633</b>	<b>8.805</b>	<b>8.923</b>	<b>9.006</b>	<b>9.117</b>	<b>9.192</b>	<b>9.248</b>	<b>9.356</b>	<b>9.456</b>
EU-15	7.420	7.521	7.629	7.730	7.756	7.799	7.847	7.873	7.971	8.030
EU-10	913	960	1.023	1.045	1.074	1.143	1.181	1.221	1.242	1.271
EU-2	141	151	153	149	176	175	164	153	143	154
<b>Imports</b>	<b>106</b>	<b>88</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>95</b>	<b>97</b>	<b>101</b>	<b>103</b>	<b>106</b>
<b>Exports</b>	<b>583</b>	<b>546</b>	<b>544</b>	<b>541</b>	<b>536</b>	<b>537</b>	<b>538</b>	<b>536</b>	<b>541</b>	<b>543</b>
<b>Consumption (2)</b>	<b>7.997</b>	<b>8.175</b>	<b>8.351</b>	<b>8.473</b>	<b>8.564</b>	<b>8.676</b>	<b>8.752</b>	<b>8.813</b>	<b>8.918</b>	<b>9.019</b>
<b>Per-capita-Consumption (kg)</b>	<b>16,4</b>	<b>16,7</b>	<b>17,0</b>	<b>17,2</b>	<b>17,4</b>	<b>17,6</b>	<b>17,7</b>	<b>17,8</b>	<b>18,0</b>	<b>18,2</b>
EU-15	18,4	18,6	18,8	19,0	19,1	19,2	19,2	19,2	19,4	19,5
EU-10	11,0	11,6	12,6	12,9	13,5	14,1	14,7	15,3	15,8	16,4
EU-2	4,4	4,7	4,7	4,6	4,7	4,8	4,9	5,1	5,2	5,3

(1) incl. processed cheese, excl. farm production

(2) excl. processed cheese and farm production

EU-10: memberstates before 1st May 2004

EU-2: Bulgaria and Romania

## 4 LEGISLATION EUROPEENNE

### Règlement sur les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires (règlement « claims »)

Le règlement « claims » n° 1924/2006 de l'UE (Journal Officiel L 12 du 18 janvier 2007) est entré en vigueur le 19 janvier 2007 avec une période transitoire. Il règle pour toute l'UE les conditions en vigueur pour les allégations nutritionnelles et de santé. Malheureusement ce règlement contient des dispositions qui ne sont pas claires et qui conduiront à des interprétations différentes.

Les exigences envers les profils de valeur nutritive, selon l'article 4 du règlement, que la EFSA devra mettre en place constitue l'élément principal du règlement. Au sein de l'industrie/du commerce et des associations, aussi bien nationales qu'européennes, les avis divergents très fortement quant à la nécessité de la mise en place de tels profils de valeur nutritive de manière générale et en particulier. Il s'agit d'un système de « feu rouge » qui serait mis en place pour informer via les couleurs « rouge » ou « jaune » au cas où un aliment dépasserait les exigences

mise en place pour les aliments. Sont notamment particulièrement touchés les éléments cités en exemple dans l'article 4 du règlement « matière grasse », « sucre » et « sel ».

D'un autre côté, on est d'avis que le respect des profils de valeur nutritive ne doivent être une condition préalable pour la publicité que dans le cas où cette élément constitue une part considérable dans l'aliment, par exemple une forte part de matière grasse, de sucre, de sel et d'autres matières listées.

EDA collecte actuellement les demandes pour la liste des allégations de santé citée dans l'article 10 du règlement, qui devra être intégrée dans une liste européenne du CIAA. Les aliments qui satisferont aux exigences des indications listées auront donc le droit de porter l'allégation (« claim ») concernée sans aucune autre autorisation supplémentaire.

## Enrichissement des produits laitiers en minéraux et vitamines

Le règlement européen n° 1925/2006 concernant l'enrichissement d'aliments en minéraux et vitamines vient d'être publié. Pour les produits standardisés, tels que les produits laitiers qui sont réglementés au sein de réglementations produits nationales et européennes, la question de l'autorisation d'un tel enrichissement se pose, car celle-ci n'est généralement pas prévue jusqu'alors, sauf pour le lait de consommation. Une ouverture générale des standards semblerait logique pour les

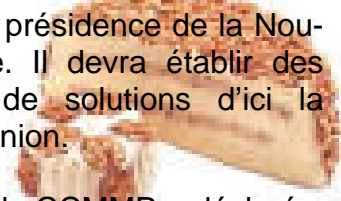
substances autorisées. Sans une telle ouverture, l'utilisation de minéraux dans un produit, tout en utilisant la dénomination de vente des règlements produits respectifs, ne serait pas autorisée. Les produits laitiers enrichis de la sorte devraient alors obtenir une nouvelle dénomination. Cela ne semble pas très judicieux. C'est pourquoi ASSIFONTE s'engage pour une libéralisation à travers une ouverture générale des standards pour le fromage fondu.

## 5 TRAVAUX AU SEIN DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DU LAIT

### Norme pour fromage fondu Codex Alimentarius (A-8)

Une nouvelle fois, la norme pour fromage fondu Codex Alimentarius (A-8) a été discutée de façon très controversée. Bien qu'au préalable une nouvelle structure d'un projet de norme ait été élaborée au sein du CCMMP sous la présidence de l'Association de l'industrie de la fonte de fromage de l'UE, ASSIFONTE, qui prévoyait entre autres une plus grande flexibilité pour le fromage fondu tartinable avec un contenu de matière grasse dans l'extrait sec  $\geq 50\%$ , la discussion au sein du CCMMP a montré que des avis divergents existaient toujours, non seulement concernant la nécessité d'une telle norme pour fromage fondu Codex Alimentarius, mais aussi en matière de contenu. Les avis divergent notamment quant aux facteurs de composition et de

qualité, des additifs autorisés etc., de telle sorte que la norme a été rétrogradée au niveau 2 au lieu d'avancer au niveau 5 de la procédure d'adoption. Un groupe de travail Codex a été de nouveau mis en place sous la présidence de la Nouvelle Zélande. Il devra établir des propositions de solutions d'ici la prochaine réunion.



Le président du CCMMP a déclaré que les travaux concernant cette norme devront être achevés au plus tard d'ici 2010. Cela signifie que si des progrès significatifs ne sont pas réalisés lors de la prochaine réunion du CCMMP en 2008, le standard ne sera pas révisé et le CCMMP n'aura plus qu'à décider si la norme Codex actuelle A-8 (a) – (c) doit être abolie ou non.

## 6 ACTIVITES PRINCIPALES D'ASSIFONTE

### Guide de bonnes pratiques pour la fabrication de fromages fondus

Le travail pour élaborer un guide de bonnes pratiques pour la fabrication de fromages fondus a déjà débuté en 2005. A l'aide des lignes directrices provenant d'autres secteurs, le sujet a été subdivisé en plusieurs chapitres et traités séparément par divers experts provenant de l'industrie et du commerce du fromage fondu. Point essentiel : Il ne s'agit pas d'établir un guide contenant des instructions et lignes directrices uniquement valables pour le fromage fondu même, mais un guide

qui serait également applicable aux préparations à base de fromage fondu et aux produits alimentaires semblables au fromage fondu (ajout de graisse végétale).

L'objectif du Président du groupe de travail, Monsieur Kasbergen, est d'établir un projet plus ou moins définitif qui sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale d'ASSIFONTE.

### ASSIFONTE sur Internet

[www.assifonte.eu](http://www.assifonte.eu)

Depuis 2004, ASSIFONTE est présent sur Internet. Sur le site sont regroupés depuis, autant que possible, toutes les informations importantes concernant l'industrie du fromage fondu. La dernière mise à jour propose un catalogue d'argumentation, destiné aux nouveaux membres potentiels.

Les activités de l'organisation sont présentées sous le titre « Qui est ASSIFONTE ? », afin de présenter ses spécialités aux intéressés.



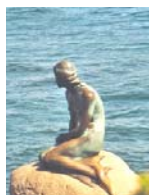
### Comité Directeur

Durant la période considérée, le Comité Directeur s'est réuni quatre fois. Un sujet au centre des préoccupations était la fidélisation des membres et les efforts à faire pour intégrer les nouveaux Etats membres non encore représentés au sein d'ASSIFONTE.

La discussion sur la situation du marché et son évolution sont des sujets importants à l'ordre du jour, car c'est le CD qui met en place des groupes de travail et les dissout une fois les travaux terminés. C'est ici que les résultats des divers groupements sont discutés.

### Assemblée Générale

Sur invitation de la délégation danoise, ASSIFONTE a pu tenir son Assemblée Générale à Copenhague. Il convient de mettre en avant tout particulièrement le fait que M. Rasmussen, chef de la division lait de la DG Agri, est venu s'entretenir avec les représentants de l'industrie euro-



péenne de la fonte de fromage, ce qui démontre les excellents contacts entretenus avec la Commission Européenne. Sur invitation d'ASSIFONTE, M. Rasmussen a pu en 2006, grâce à l'engagement du Vice-président, Monsieur Kasbergen, se familiariser de façon plus concrète avec la production de fromage fondu dans le cadre d'une visite aux Pays Bas.

## Comité Consultatif « Lait »

En temps qu'acteur dans le secteur de la transformation, ASSIFONTE a un siège au sein du Comité Consultatif. Nous avons ainsi trois fois par an la possibilité de présenter nos problèmes spécifiques au secteur du fromage fondu, ensemble avec d'autres représentants du secteur laitier, tels que Copa Cogeca, EDA ou EUCOLAIT. Le Secrétaire Général, Eberhard Hetzner, est actuellement le représentant d'

ASSIFONTE au sein de ce comité. Notre organisation a ainsi pu attirer l'attention sur les problèmes existants dans le cadre du perfectionnement actif.

## European Dairy Association

[www.euromilk.org](http://www.euromilk.org)

EDA, l'association européenne de l'industrie laitière réunit les associations nationales de l'industrie laitière de tous les Etats membres de l'UE, les nouveaux Etats membres Roumanie, Bulgarie et la Turquie (en tant que candidat à l'adhésion) ayant un statut d'observateur.

matiques d'actualité, les allégations nutritionnelles et de santé de nature génériques dans la publicité, l'obésité ou les acides gras trans.

En 2005/06 l'activité de l'association était principalement le positionnement de la „Lactospère“ européenne en vue des négociations au sein de l'OMC et son accompagnement actif.

ASSIFONTE participe très activement aux travaux de EDA. Dans de nombreux cas, les intérêts des deux organisations sont très similaires. La collaboration est donc très bonne. Cependant, ASSIFONTE insiste bien sur le fait que des questions bien spécifiques au secteur du fromage fondu sont en voie de discussion et que celles-ci ne peuvent être traitées qu'au sein de sa propre organisation.

Mis à part cela, EDA joue un rôle important dans la coordination des intérêts souvent très divergents au sein de l'industrie laitière européenne sur des questions concernant notamment le droit alimentaire, le droit du produit, thèmes dont la compétence au sein de la Commission revient à la Direction Générale « Santé et protection des consommateurs ».

C'est au sein des groupes de travail de EDA qu'une telle « harmonisation » des intérêts a lieu, soit pour un produit bien précis, soit sur la base d'une structuration par thèmes.

On note une focalisation croissante de EDA sur des questions concernant la politique alimentaire et nutritionnelle, concrètement sur des thèmes tels que l'établissement de dossiers scientifiques sur des thé-

## Le mot de la fin

Le présent rapport annuel donne une idée au lecteur des divers intérêts au sein desquels ASSIFONTE agit et présente les facteurs qui influencent les marchés futurs. D'autre part, des questions liées à l'hygiène et le rapport alimentation/nutrition gagne de l'importance. Le début des travaux pour l'établissement d'un guide de bonnes pratiques montre à quel point l'industrie européenne de fonte de fromage s'efforce à garantir et améliorer la qualité et l'image du fromage fondu.

D'autre part, l'industrie de la fonte de fromage est intégrée dans les décisions de la politique agricole, dont les conséquences l'affectent indirectement en tant qu'industrie de transformation au deuxième niveau de production.

L'élargissement de l'Union Européenne a montré que l'industrie

de la fonte de fromage effectue ses planifications à long terme, ce qui lui a notamment permis d'influencer en partie l'évolution dans les nouveaux Etats membres.

En tout cas, le fait que des entreprises européennes de la fonte de fromage fondu transfèrent de plus en plus leurs capacités de production en dehors de l'Union Européenne et exportent donc des emplois dans des pays tiers, devrait faire réfléchir les fonctionnaires de la Commission Européenne. Il y a une multitude de raisons très différentes pour cela, à commencer par les charges administratives, allant jusqu'à la politique des restitutions en passant par les preuves d'importations en pays tiers etc.

Le bureau remercie celles et ceux qui l'ont conseillé et soutenu tout au long de la période concernée. Ceci vaut tout particulière-

ment pour les membres du Comité Directeur, avec Alain Cougoulic à la tête, ainsi que Gerard Kasbergen, qui a pris en charge la coordination et présidence particulièrement difficile du groupe de travail élaborant le guide de bonnes pratiques.

Ceci vaut également pour tous les autres membres, qui nous aident dans notre travail en participant activement au débat en nous faisant part de leurs contributions. L'Assemblée Générale de Copenhague a de nouveau montré à quel point les acteurs au sein de l'industrie européenne de la fonte de fromage sont intéressés à collaborer et nous continuons à nous engager dans ce sens.



Eberhard Hetzner  
Secrétaire Général





ASSIFONTE

Godesberger Allee 157

D – 53175 Bonn

Tel: (++)49 0) 228 95969-21

Fax: (++)49 0) 228 371535

E-Mail: [hetzner@milchindustrie.de](mailto:hetzner@milchindustrie.de)

E-Mail: [bindseil@milchindustrie.de](mailto:bindseil@milchindustrie.de)

Internet: [www.assifonte.eu](http://www.assifonte.eu)

Février 2007